

Compte-rendu du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden du 1^{er} Juin 2022

LE MERCREDI 1^{er} JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLOZEVET - Salle du Conseil – 14 rue Jules FERRY - 29710 PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, BERRIVIN Annie, BUREL Michelle, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PERON Sophie, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : ANDRO Dominique (Pouvoir à Michel BUREL), KERDRANVAT Claude (Pouvoir à Josiane KERLOCH), LE COZ Hervé (Pouvoir à Michelle BUREL), PEREIRA Sandra (Pouvoir à Cyril DROGUET).

Absentes excusées : BERGOUGNOUX Flore, KERVEVANT Nathalie

Secrétaire de séance : LE GOFF Michèle

Date de convocation et de transmission : 25 Mai 2022

<p><i>Membres en exercice : 35</i></p> <p><i>Présents/représentés : 33</i></p> <p><i>Votants :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- dont « pour » : 33- dont « contre » : 0- dont abstention : 0

Objet 0-A : Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire

La Présidente, Josiane KERLOCH, informe le Conseil Communautaire de la démission de Monsieur Dominique HUIBAN, Conseiller Communautaire au titre de la Commune de LANDUDEC et procède à l'installation de Monsieur Guénolé GENTRIC, désigné Conseiller Communautaire suivant du même sexe, élu sur la même liste.

Objet 0-B : Installation d'une nouvelle Conseillère Communautaire

La Présidente, Josiane KERLOCH, informe le Conseil Communautaire de la démission de Madame Carole CARDUNER, Conseillère Communautaire au titre de la Commune de PLONEOUR-LANVERN et procède à l'installation de Madame Flore BERGOUGNOUX, désignée Conseillère Communautaire suivante du même sexe, élue sur la même liste.

Objet 1-1.1 : Finances - Comptes administratifs 2021 – Déchets

Le Conseil Communautaire, sous la présidence d'Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, la Présidente Josiane KERLOCH ayant quitté la salle des délibérations, adopte ce compte administratif à l'unanimité.

Objet 1-1.2 : Finances - Comptes administratifs 2021 – Assainissement collectif

Le Conseil Communautaire, sous la présidence d'Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, la Présidente Josiane KERLOCH ayant quitté la salle des délibérations, adopte ce compte administratif à l'unanimité.

Objet 1-1.3 : Finances - Comptes administratifs 2021 – Assainissement non collectif

Le Conseil Communautaire, sous la présidence d'Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, la Présidente Josiane KERLOCH ayant quitté la salle des délibérations, adopte ce compte administratif à l'unanimité.

Objet 1-2.A : Finances – Adoption des comptes de gestion 2021 pour le budget Déchets

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire adopte les comptes de gestion 2021 pour le budget DECHETS, arrêtés par M le Trésorier de la Communauté de Communes, conformes aux comptes administratifs 2021.

Objet 1-2.B : Finances – Adoption des comptes de gestion 2021 pour le budget Assainissement collectif

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire adopte les comptes de gestion 2021 pour le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF, arrêtés par M le Trésorier de la Communauté de Communes, conformes aux comptes administratifs 2021.

Objet 1-2.C : Finances – Adoption des comptes de gestion 2021 pour le budget Assainissement non collectif

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire adopte les comptes de gestion 2021 pour le budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, arrêtés par M le Trésorier de la Communauté de Communes, conformes aux comptes administratifs 2021.

Objet 1-3.A : Finances – Affectation des résultats 2021 pour le budget Déchets

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement pour le budget DECHETS, comme suit :

Budget	Résultat cumulé de fonctionnement 2021	Affectation en réserves d'investissement sur 2022 – art 1068 Recettes	Report sur l'exercice 2022 en recettes de fonctionnement
DECHETS	265 749.74 €	/	265 749.74 €

Objet 1-3.B : Finances – Affectation des résultats 2021 pour le budget Assainissement non collectif

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement pour le budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, comme suit :

Budget	Résultat cumulé de fonctionnement 2021	Affectation en réserves d'investissement sur 2022 – art 1068 Recettes	Report sur l'exercice 2022 en recettes de fonctionnement
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	37 946.74 €	/	37 946.74 €

Objet 1-4.1 : Finances – Budgets supplémentaires 2022 – Déchets Ménagers

Sur proposition de Franck PICHON et Jean-Claude MARLE, Vice-Présidents, le Conseil Communautaire adopte le Budget Supplémentaire 2022 du service Déchets, joint en annexe 1-1.1 et 1-4.1 au rapport présenté en séance,

Comme suit :

En fonctionnement, une inscription de crédits supplémentaires en recettes et en dépenses de 7 673.84€.

Le budget total est ainsi équilibré :

- **En Fonctionnement en recettes et dépenses à la somme de 2 703 080.65€**,
- **En Investissement, en recettes et dépenses à la somme de 1 299 961.52€**.

Objet 1-4.3 : Finances – Budgets supplémentaires 2022 – Assainissement non collectif

Sur proposition de Franck PICHON et Michel BUREL, Vice-Présidents, le Conseil Communautaire adopte le Budget Supplémentaire 2022 du service Assainissement non collectif, joint en annexe 1-1.3 et 1-4.3 au rapport présenté en séance,

Comme suit :

En fonctionnement, une inscription de crédits supplémentaires en dépenses de 20 000€ et en recettes de 37 946.74€.

Le budget qui ne comporte qu'une section de fonctionnement, est présenté en excédent de recettes soit :

- **Un total de recettes de 50 846.74€**
- **Un total de dépenses de 32 900€**

Objet 1-5.1 : Finances – Décisions modificatives budgétaires 2022 – Budget Equipements communautaires : DM N° 1/2022

Sur proposition de Franck PICHON, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1/2022 relative au budget des Equipements communautaires, comme présenté ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
011	6068	Autres matières et fournitures	4 200,00	2 000,00	6 200,00
011	6135	Locations	500,00	6 400,00	6 900,00
011	615221	Entretien bâtiments publics	51 416,00	6 540,00	57 956,00
011	6156	Maintenance Halle Raphalen	20 000,00	11 500,00	31 500,00
011	6156	Maintenance Salle Avel Dro	3 500,00	620,00	4 120,00
011	6156	Maintenance Salle de Plogastel	6 000,00	1 140,00	7 140,00
Total Dépenses de fonctionnement				28 200,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	1 333,00	1 333,00
77	774	Subventions exceptionnelles	418 500,00	26 867,00	445 367,00
Total Recettes de fonctionnement				28 200,00	

Objet 1-5.2 : Finances – Décisions modificatives budgétaires 2022 – Budget Activités économiques : DM N° 1/2022

Sur proposition de Franck PICHON, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1/2022 relative au budget des Activités économiques, comme présenté ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
011	6156	Maintenance	1 275,00	1 500,00	2 775,00
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00	300,00	300,00
Total dépenses de fonctionnement				1 800,00	

Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
77	7788	Autres produits exceptionnels	122 866,07	1 800,00	124 666,07
Total recettes de fonctionnement				1 800,00	

Objet 1-5.3 : Finances – Décisions modificatives budgétaires 2022 – Budget Administration générale : DM N° 1/2022

Sur proposition de Franck PICHON, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1/2022 relative au budget de l'Administration générale, comme présenté ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
65	657362	Subvention CIAS	66 000,00	4 000,00	70 000,00
67	6748	Participation budget Equipements communautaires	418 500,00	26 867,00	445 367,00
67	6748	Participation budget Activités Economiques	122 866,07	1 800,00	124 666,07
67	678	Participation budget OM	110 000,00	-78 000,00	32 000,00
Total dépenses de fonctionnement				-45 333,00	

Objet 2-1 : Assainissement – Montant de la Participation pour Frais de Branchement (PFB) dans le cadre d'une extension de réseau d'Assainissement collectif

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- de préciser la délibération du 27/06/2012, en indiquant que le montant de la Participation pour Frais de Branchement est fixée à 1 000 € TTC.

Objet 2-2: Assainissement – Acquisition d’un terrain pour la construction d’un poste de relevage des eaux usées dans le cadre des travaux d’assainissement à Pouldreuzic (parcelle N° 443 section ZN de Mr COIC)

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide

- d’autoriser la Présidente à procéder à l’acquisition de la surface nécessaire au projet,
- d’effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

Objet 2-3 : Assainissement – Acquisition d’un terrain pour la construction d’un poste de relevage des eaux usées dans le cadre des travaux d’assainissement à Pouldreuzic (parcelle N° 106 section ZO de Mr et Mme BOUR)

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide

- d’autoriser la Présidente à procéder à l’acquisition de la surface nécessaire au projet,
- d’effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

Objet 2-4 : Assainissement – Création du système d’assainissement de Gourlizon : Demande de subvention auprès des financeurs

Sur proposition du Vice-Président, Michel BUREL, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide

- d’autoriser la Présidente à accomplir les démarches nécessaires pour la sollicitation des subventions auprès des financeurs (Agence de l’eau, Région Bretagne, Département du Finistère).

Objet 3-1 : Eau – Convention d’occupation temporaire du domaine public à des fins d’usage apicole / M. Jean-Paul DUGAST

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide

- **D’approuver les termes de la convention d’occupation temporaire à des fins d’usage apicole du 01/01/2022 au 31/12/2024, entre la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden et Monsieur Jean-Paul DUGAST, apiculteur amateur,**
- **D’autoriser la Présidente à signer la convention.**

Objet 3-2 : Eau – Convention d’occupation temporaire du domaine public à des fins d’usage apicole / M. Gilbert SALAUN

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide

- **D’approuver les termes de la convention d’occupation temporaire à des fins d’usage apicole du 01/01/2022 au 31/12/2024, entre la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden et Monsieur Gilbert SALAUN, apiculteur professionnel,**
- **D’autoriser la Présidente à signer la convention.**

Objet 3-3 : Eau – Servitude de passage pour l’installation d’équipements souterrains sur la Commune de Landudec / Mr et Mme PEUZIAT

Sur proposition du Vice-Président, Michel BUREL, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide

- **D’autoriser la Présidente à signer la convention de servitude sur les parcelles AA 209, AA 322 et AA 317 appartenant à Monsieur et Madame PEUZIAT.**

Objet 3-4 : Eau – Servitude de passage pour l’installation d’équipements souterrains sur la Commune de Landudec / Mr Luc ROHOU

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide

- **D’autoriser la Présidente à signer la convention de servitude sur les parcelles AA 319, AA 320, et AB 132 appartenant à Monsieur ROHOU Luc.**

Objet 4-1 : Habitat – Convention de partenariat avec le CREHA OUEST relative au fichier de la demande locative sociale du Finistère

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et le CREHA Ouest ;
- Autorise la Présidente à signer la convention 2022-2024 jointe en annexe au rapport présenté en séance, entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et le CREHA Ouest ;
- Inscrit les crédits nécessaires au BP 2022.

Objet 5-1 : Commande publique – Marchés conclus en procédure adaptée depuis le dernier Conseil Communautaire : Délégation à la Présidente

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la réunion du Conseil Communautaire du 30 Mars 2022, jointe en Annexe 5-1 au rapport présenté en séance.

Objet 6-1 : Développement économique – Convention relative aux modalités d'occupation temporaire de constructions modulaires au titre du projet partenarial KerInnoVillage

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les termes de la convention d'occupation telle qu'annexée au rapport présenté en séance,
- Fixer le tarif mensuel de location à 50 € HT (avec une échéance trimestrielle),
- Autoriser la Présidente à signer la convention.

Objet 6-2 : Développement économique – Avenant à la participation au Fonds Covid Résistance Bretagne entre la Région et la CCHPB

Sur proposition du Vice-Président, Philippe RONARC'H, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de participation au fonds Covid Résistance Bretagne tel qu'annexé au rapport présenté en séance,
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la convention de participation au fonds covid résistance Bretagne.

Objet 7-1 : Ressources Humaines – Création d'un Comité Social Territorial (CST)

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Créer un Comité Social Territorial commun à la Communauté de communes et au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Haut Pays Bigouden,**
- **Fixer le nombre de représentants des personnels au sein du CST à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,**
- **Maintenir la parité numérique et ainsi fixer le nombre de représentants des collectivités au sein du CST à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,**
- **Maintenir le recueil de l'avis des représentants des collectivités.**

Objet 8-1 : Culture – Convention multipartite de partenariat culturel relative à l'accompagnement méthodologique de Culture Lab 29 dans la démarche de diagnostic culturel de territoire

Sur proposition du Vice-Président, Jean-Louis CARADEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider les modalités de l'accompagnement de Culture Lab 29 précisées dans la convention multipartite de partenariat culturel, annexée au rapport présenté en séance,**
- **Autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat culturel.**

Objet 9 : Convention de partenariat 2022 avec Quimper Cornouaille Développement

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Autorise la Présidente à signer la convention jointe au rapport présenté en séance, déterminant pour l'année 2022 le programme de travail partenarial.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022.**

Objet 10-1 : Compte rendu des délibérations du Bureau du 7 Avril 2022

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire en date du 7 Avril 2022 depuis le dernier Conseil Communautaire.

Objet 10-2 : Compte rendu des délibérations du Bureau du 5 Mai 2022

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire en date du 5 Mai 2022 depuis le dernier Conseil Communautaire.

Fait et affiché à POULDREUZIC, le 15 Juin 2022

La Présidente,

Josiane KERLOCH.



